HONORAIRES AGENCE

TRANSACTION

- Habitation : 5% HT soit 6% TTC*
- Locaux Commerciaux : 8,33% HT soit 10% TTC du prix de vente ou de la valeur triennale du loyer HT-HC
- Cave, cellier, parking, garage, remise : 11,66% HT soit 14 % TTC*

(*= maximum)

LOCATION SAISONNIERE :

- 20,83% HT soit 25% TTC

LOCATION ANNUELLE :

- Frais de rédaction de bail vide et meublée suivant règlementation du 06/07/1989 : 8€/m² + 3€/mé pour l'état des lieux
- Frais de rédaction de bail exclu du champ d'application de la règlementation du 06/07/1989 : 1 mois de loyer HC